

Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion du CA du 24 octobre 2017 Approuvé

Présents:

Anne Marie Balthasart Aînés ECOLO Arlette Crapez Nisot Ainés du cdH

Christiane Ophals Enéo

François Verhulst Courants d'âges

Gaëlle Gallet Senoah Henri Lurkin C2S

Isabelle Capiaux Espace Seniors

Sylvain Etchegaray Ligue Libérale des Pensionnés

Excusés:

AFUTAB

Anne Jaumotte Aînés ECOLO

Cécile Lemaire Senoah

Corinne Rosier Ligue Libérale des Pensionnés

Florence Lebailly Espace Seniors Jacques Maesschalck Ainés du cdH

Jean-Marie Amand C2S

Jeannine Martin Aînés du MOC

Louise-Marie Vandenhove Fédération Indépendante des Seniors

Michel Habran Aînés du MOC Norbert Knaepen FGTB Seniors Patrick Feltesse Aînés du MOC

Philippe Andrianne Enéo

Raymond Hoens FGTB Seniors

Absents:

Invités:

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

Daphné Roberti - Chargée de projets

1. Approbation du PV du 22 août 2017

Le PV du 22 août 2017 est approuvé.

Anne-Marie rappelle qu'entre deux réunions du CA, tout comme entre deux réunions du Bureau, il y a toujours une réunion intermédiaire (un Bureau entre les deux CA et donc un CA entre deux Bureaux). Elle suggère donc que soient systématiquement joints aux ordres du jour les PV des 2 réunions précédentes quelle que soit leur nature.

Il est cependant rappelé pour la bonne forme que seul le CA peut approuver le PV d'un CA et que seul le Bureau peut approuver celui du Bureau. Les PV seront donc joints juste à titre informatif.

Le CA approuve cette proposition.

2. Courriers et Archives:

Courriers:

<u>Envoyés</u>: Un courrier a été adressé à l'AVIQ afin de solliciter une rencontre, comme approuvé lors de la précédente réunion.

<u>Reçus</u>: Le SPF Emploi a envoyé un accusé de réception pour la demande de renouvellement du subside APE de la secrétaire administrative. La décision finale devrait nous parvenir le 22 décembre 2017 au plus tard.

Archives:

Arlette CRAPEZ-NISOT et Louise-Marie VANDENHOVE doivent s'arranger pour la reprise des archives de la CAS.

3. Assises des Seniors :

a. Fixation d'une nouvelle date de réunion « Assises »

Pour rappel, par mail du 29 septembre 2017, une réunion exceptionnelle du CA avait été proposée en date du 14 novembre 2017. Faute de membres libres à cette date, celle-ci a été annulée par mail du 4 octobre 2017.

Ce même mail du 4 octobre sollicitait les disponibilités des membres de la CAS aux alentours du 14 novembre, s'ils ne pouvaient être présent ce jour pour en faire part eux-mêmes.

A ce jour, la secrétaire administrative n'a reçu aucune proposition de date des membres excusés. La nouvelle date de réunion est donc décidée par les Administrateurs présents.

La prochaine réunion du CA ayant pour unique point à l'ordre du jour les « Assises des Seniors » se tiendra le **mercredi 15 novembre 2017 à 14h30** au lieu habituel de nos réunions.

La convocation sera adressée à l'ensemble des membres du CA le lendemain de la présente réunion. Les textes du vadémécum leur seront communiqués dès réception et au plus tard le 10 novembre afin que chaque association membre de la CAS ait le temps de se positionner quant à leur contenu en vue de la réunion du 15 novembre.

À cette réunion, les membres de la CAS doivent venir avec leurs remarques, ainsi que la position de leur association quant aux différents thèmes.

Les textes seront projetés sur l'écran afin d'effectuer les corrections directement sur les documents.

b. Vadémécum:

Daphné Roberti, notre Chargée de Projets fait part de la difficulté, tant pour elle que pour les référents, de réduire les textes à 4 pages par thème.

En effet, même réduits au maximum, certains thèmes prennent 10 pages, or la brochure finale doit compter 32 pages en ce compris les couvertures et les photos en noir et blanc.

Il est donc rappelé que la brochure qui paraîtra en 2017 n'est que la brochure préparatoire à celles qui seront publiées en 2018 et 2019 en vue des élections.

Celle-ci ne doit donc pas être trop approfondie afin qu'il reste de la matière pour les publications de 2018 et de 2019.

Afin de clarifier la situation, Sylvain suggère que les 6 thèmes des Assises des Seniors soient présentés selon le modèle suivant pour un maximum de 4 pages :

- 1. Notions
- 2. État des lieux / Constat
- 3. Enjeux
- 4. Attentes de la CAS

Il est également suggéré de ne pas citer les positions de nos associations membres, mais de les renvoyer vers le document cité (site internet ou référence brochure).

Compte tenu de cette clarification, les textes devront être retravaillés par Daphné et les référents.

Le CA décide donc que les textes retravaillés devront être transmis pour le 10 novembre au plus tard afin qu'ils soient adressés à tous les membres du CA avant le prochain CA du 15 novembre 2017.

Daphné demande la position de la CAS quant à l'utilisation des termes « Vieillissement » et « Allongement de la vie » afin d'harmoniser les textes des Assises.

Gaëlle suggère que ne pas utiliser le terme « vieillissement » supposerait une certaine peur ce terme et fait remarquer qu'utiliser « les vieillissements » serait plus juste.

Isabelle la rejoint en précisant qu'utiliser « vieillissement » permettrait, sur la durée de déconstruire le côté péjoratif du terme.

Le CA décide de garder les deux termes.

Arlette profite de la présente discussion pour faire part d'un extrait de l'article du Soir autour du décès de l'actrice française Danielle DURRIEUX à 100 ans :



Henri suggère que cette citation soit reprise dans l'introduction de la brochure des Assises qui paraîtra en 2017.

c. Colloques:

Henri, Référent pour le thème Nouvelles Technologies des Assises des Seniors, fait part de l'avancement de la préparation de son colloque qui aura lieu début mars 2018.

Une première rencontre a eu lieu en septembre 2017 avec Madame BRODURE, Députée Provinciale de Liège afin de discuter de la possibilité d'avoir le soutien de la Province pour l'organisation du Colloque.

Celui-ci prendra la forme d'un Salon et des exposants tels que MOBI'TIC y auront un stand. Trois conférences y seront organisées sur la journée. (descriptif du colloque joint en annexe)

Henri fait part de la décision de la Province de prendre en charge le financement, la gestion des invitations, de la publicité et l'organisation de la journée. Seul le papier utilisé pour l'impression des documents et invitations sera facturé à la CAS.

Concernant les repas, Henri a déjà pris contact avec des personnes afin qu'une Entreprise de Formation par le Travail (EFT) prépare des sandwiches à moindre coût. Les participants paieront leurs boissons et leurs sandwiches. Le bar sera tenu par les membres du CCCA de Flémalle.

Ce mercredi 25, il doit rencontrer Madame RAIMOND de l'Agence du Numérique (ADN) de la Région Wallonne.

A cette fin, il doit lui adresser un descriptif de l'organisation du colloque, document distribué lors de la réunion et dont il fait la lecture.

Les membres de la CAS émettent un doute quant au nombre de participants attendus, mais Henri rappelle les élèves en sciences sociales et en informatique étant invités, 200 participants sont déjà assurés, outre que si chaque association membre de la CAS invite ses propres membres et adhérents, le nombre pourra être atteint.

Les Membres du CA acceptent que le document dont lecture soit adressé à Madame RAIMOND (AdN), Madame BRODURE (Province de Liège – Mobi'Tic) et à Madame FIRQUET (Province de Liège – Affaires sociales, Santé et Qualité de vie).

Anne Marie, Isabelle et Gaëlle s'inquiètent de la gestion des inscriptions, de l'accueil et de la préparation des fardes à remettre aux 500 participants prévus. Henri se montre rassurant, il s'occupera des inscriptions et des fardes avec l'aide de la Province.

Au vu du descriptif du colloque organisé par Henri, les autres référents souhaitent que la CA approuve des consignes claires pour l'organisation des autres colloques.

En effet, le colloque des Assises pour les Nouvelles Technologies semble être en bonne voie et impressionnant. Cependant, les autres thèmes ne pourront pas tous bénéficier du même financement ou de la même implication par la Province dans laquelle ils seront organisés.

Dès lors, il est décidé par le CA que chaque référent gère seul l'organisation de son colloque, pouvant évidemment solliciter l'aide des membres de la CAS ayant des contacts au sein des Provinces où le colloque se tiendra, ou en fonction des facilités de chacun (par exemple, Isabelle pour la communication).

Anne Marie ne se charge donc plus de référencer les différentes salles disponibles.

4. Divers:

Aucun divers

Annexes:

- PV du 22 août 2017 approuvé
- Descriptif du colloque des Assises sur le thème des Nouvelles Technologies